



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-huitième session

Rome, 8-9 décembre 1999

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE
DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS**

I. INTRODUCTION

1. L'objet du présent rapport est d'informer le Conseil d'administration:
 - a) de la situation en ce qui concerne l'application de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), y compris la participation du FIDA;
 - b) des nouvelles modalités renforcées de l'Initiative, à la suite de l'appel lancé par le Groupe des 8 lors du sommet tenu récemment à Cologne (Allemagne);
 - c) des ressources que devra engager le FIDA à partir de l'an 2000, et des différentes possibilités de financement existantes à cet égard.

II. ORIGINE DE L'INITIATIVE PPTE

2. L'initiative de proposer aux pays pauvres dont l'endettement était insoutenable une stratégie de "sortie" a été prise conjointement par le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI). Lors de leur réunion d'avril 1996, le Comité intérimaire du FMI et le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI ont approuvé les grandes lignes de l'Initiative et demandé à ce qu'un programme d'action soit préparé en vue de sa présentation à l'Assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale en septembre/octobre de la même année. En juin 1996, à l'occasion du sommet qu'il a tenu à Lyon (France), le Groupe des 7 a approuvé le cadre général proposé. La Banque mondiale et le FMI ont alors organisé une série de réunions en vue d'informer d'autres institutions financières internationales (IFI) et d'obtenir leur appui en faveur de l'Initiative, qui a été lancée à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du FMI en septembre/octobre 1996.



III. LA PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE INITIALE

3. Lors de sa session de décembre 1996, le Conseil d'administration du FIDA s'est déclaré favorable au principe de la participation du Fonds à l'Initiative¹, et en février 1997, le Conseil des gouverneurs en a approuvé les grandes lignes, en adoptant la résolution 101/XX². Lors de sa session de décembre 1997, le Conseil d'administration a approuvé le cadre opérationnel de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE³, et à sa session de février 1998, le Conseil des gouverneurs a créé, par sa résolution 105/XXI⁴, un fonds fiduciaire à cet effet. En conséquence, le FIDA s'est engagé jusqu'à présent à participer à l'Initiative PPTE telle que conçue à l'**origine**, à concurrence d'un montant de 50 à 60 millions de USD (en valeur actuelle nette (VAN) de 1996).

4. Face aux besoins de ressources du FIDA pour l'Initiative PPTE, le Gouvernement des Pays-Bas a annoncé une contribution d'un montant de 26,62 millions de NGL (environ 15,4 millions de USD) de ressources "complémentaires" dans le cadre de la quatrième reconstitution des ressources du Fonds. Pour s'acquitter de ses engagements au titre de l'Initiative, le FIDA devra poursuivre ses efforts de mobilisation de ressources additionnelles, qui transiteront par son propre fonds fiduciaire (ou par celui administré par la Banque mondiale). La participation du FIDA à l'Initiative PPTE est actuellement financée, outre la contribution des Pays-Bas, par des ressources internes qui auraient été autrement disponibles pour le programme de prêts.

5. Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil d'administration a approuvé des programmes d'allègement de dette pour sept pays, à savoir le Burkina Faso, la Bolivie, la Côte d'Ivoire, le Guyana, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda, et s'est engagé à fournir à ce titre 24,5 millions de USD au total⁵. Le tableau 1 ci-dessous présente un bref récapitulatif de la situation des pays dont l'allègement de la dette a été approuvé. La Bolivie, le Guyana, le Mozambique et l'Ouganda ont atteint leur point d'achèvement et le FIDA a commencé à leur accorder, par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire, un allègement du service de la dette concentré en début de période. Toutefois, cet allègement s'étalera sur plusieurs années en fonction des calendriers d'amortissement des prêts contractés par ces pays. Par ailleurs, les services du FIDA examinent actuellement des documents provisoires préparés par la Banque mondiale et le FMI pour le Nicaragua et la République-Unie de Tanzanie.

¹ Sur la base du document EB 96/59/R.73.

² Sur la base du document GC 20/L.6 et du document GC 20/L.6/Add.1.

³ Sur la base du document EB 97/62/R.7.

⁴ Sur la base du document GC 21/L.6.

⁵ Voir documents EB 97/61/R.14/Rev.1, EB 97/62/R.10/Rev.1, EB 98/64/R.11, EB 98/64/R.12/Rev.1, EB 98/64/R.13, EB 98/64/R.14 et EB 99/66/R.12 pour les 7 pays concernés et le document EB 98/65/R.8/Rev.1 pour une synthèse générale.

Tableau 1: Le FIDA et l'Initiative PPTE: Faits et chiffres

	Point de décision	Point d'achèvement	Ratio VAN de la dette/exportations %	Ratio cible VAN de la dette/exportations %	Réduction de la VAN de la dette %	Réduction de la dette à l'égard du FIDA (en millions de USD)
Ouganda	Avril 97	Avril 98	294	202	20	5,7
Burkina Faso a)	Sept. 97	Avril 2000	247	205	14	2,0
Bolivie	Sept. 97	Sept. 98	239	225	13	3,1
Guyana	Déc. 97	Mai 99	158	107 <i>Critère budgétaire</i>	24	0,9
Côte d'Ivoire	Mars 98	Mars 2001	184	141 <i>Critère budgétaire</i>	6	0,2
Mozambique b)	Avril 98	Juin 99	555	200	63	10,5
Mali	Sept 98	Déc. 99	220	200	10	2,1
Total						24,5

- a) La mise à jour de l'analyse du degré d'endettement tolérable du Burkina Faso reçue par le FIDA montre que l'allègement de la dette devra probablement être revu à la hausse au point d'achèvement en raison d'une baisse des résultats à l'exportation.
- b) Étant donné que les résultats à l'exportation du Mozambique ont continué de se détériorer entre le point de décision et le point d'achèvement, l'allègement de la dette nécessaire a été réévalué et il a été demandé au FIDA de porter sa part à 12 millions de USD (pour parvenir à un facteur commun de réduction de 70%). Le Conseil d'administration sera prié d'examiner cette proposition conformément aux principes prévus par l'Initiative PPTE sous sa forme actuelle.

IV. L'INITIATIVE RENFORCÉE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS

6. La lenteur de la mise en oeuvre de l'Initiative, le petit nombre de pays concernés, l'insuffisance de l'allègement accordé, notamment en début de période, et le manque de rapport explicite entre allègement de dette et élimination de la pauvreté sont autant d'éléments préoccupants, et la société civile continue de jouer un important rôle de sensibilisation à cet égard. Face à ces préoccupations, la Banque mondiale et le FMI ont organisé en 1999 un vaste réexamen d'ensemble de l'Initiative. Plusieurs pays du groupe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont établi des propositions détaillées visant à améliorer la conception de l'Initiative et, suite au sommet tenu récemment à Cologne (Allemagne) à l'occasion duquel le Groupe des 8 a défini les grandes orientations d'un cadre d'action renforcé, la Banque mondiale et le FMI ont engagé des consultations en vue de préciser les nouvelles caractéristiques de l'Initiative PPTE renforcée.

7. Les principaux éléments de ce dispositif renforcé, qui sont décrits à l'appendice I, constituent à abaisser les seuils d'éligibilité et les ratios d'endettement retenus comme objectifs à encourager la fourniture d'un allègement dès le point de décision et à demander à chaque pays concerné d'élaborer une stratégie globale de réduction de la pauvreté, liée à des objectifs de développement contenus au plan international et comportant des indicateurs quantifiables qui permettent d'en suivre l'application. En conséquence, un plus grand nombre de pays obtiendront plus rapidement un allègement qui leur permettra de ramener durablement leur endettement à un niveau supportable (la nouvelle liste de pays concernés figure à l'appendice II). Depuis le lancement de l'Initiative, le FIDA a toujours cherché à ce qu'un lien soit établi entre allègement de dette et poursuite par les pays concernés d'objectifs précis en matière de réduction de la pauvreté; cette question prend désormais une importance centrale dans les concertations (pour plus d'informations à ce sujet, voir l'annexe III)⁶. Le 26 septembre 1999, les

⁶ Sous réserve de disposer de ressources humaines suffisantes, le FIDA pourrait souhaiter aider activement en étroite coopération avec ses partenaires stratégiques, les PPTE ou au moins certains pays stratégiquement importants, à améliorer leur stratégie de réduction de la pauvreté.



deux coprésidents de la réunion commune Comité intérimaire/Comité du développement ont publié une déclaration dans laquelle ils se déclaraient favorables au lancement de l'Initiative PPTE renforcée.

8. Avec les nouvelles mesures, le coût total de l'Initiative passe à 27,4 milliards de USD⁷. L'appendice IV rappelle les estimations initiales et montre l'ampleur de la contribution que devront apporter les créanciers bilatéraux, et notamment le Club de Paris, animé depuis longtemps par la France, avec un appui énergique de plusieurs pays membres de l'OCDE.

9. Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit pour l'instant d'estimations provisoires, et que le coût de l'Initiative pourrait être encore plus élevé pour les raisons suivantes:

- le processus de détermination de l'endettement total fournira des informations plus complètes et plus précises sur l'endettement effectif (notamment à l'égard des créanciers et commerciaux);
- la baisse continue des prix des produits de base impose une réévaluation et un allègement plus important au point d'achèvement. D'autre part, la persistance des effets des crises financières, et notamment de la crise asiatique, sur l'économie mondiale se traduit par une diminution des exportations des PPTE, dont l'économie en est fortement dépendante;
- du fait de la situation économique mondiale actuelle, le nombre de pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de dette est en augmentation ;
- si les taux d'intérêt internationaux continuent à chuter, les taux d'actualisation continueront à baisser. Étant donné que les commissions de services perçues sur les prêts accordés à des conditions favorables sont fixes, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la VAN des remboursements futurs sera plus faible, ce qui signifie que le coût de l'allègement accordé augmentera;
- le renforcement de l'Initiative (comme décrit au paragraphe 7 ci-dessus) signifie que celle-ci concernera un plus grand nombre de pays et que, par conséquent, son coût augmentera, en particulier parce que les pays qui ont déjà obtenu un allègement de dette bénéficieront rétroactivement de l'abaissement des seuils et des ratios cibles;
- si, les arriérés sont pris en compte, suivant en cela la récente initiative du Président du FIDA de les considérer comme faisant partie intégrale de l'endettement ingérable des PPTE, le coût total de l'Initiative en sera augmenté. En revanche, les efforts du FIDA visant à appliquer un régime favorable aux arriérés seraient intégrés à l'Initiative.

V. FINANCEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

10. Si le Comité du développement et le Comité intérimaire ont tous deux approuvé l'Initiative renforcée, la déclaration commune de leurs deux coprésidents n'en mettaient pas moins l'accent sur la nécessité de le conformer aux principes initiaux, à savoir: l'additionnalité de l'allègement, le maintien de l'intégrité financière des institutions financières internationales, et le partage équitable des coûts sur une large base. Ils ont également insisté sur le fait que le financement de l'allègement ne devait pas se faire au détriment des prêts accordés à des conditions favorables. Les IFI pourraient être invités à étudier la possibilité de consacrer une partie de leurs ressources à l'Initiative, mais il a été reconnu "qu'un appui bilatéral plus important sera nécessaire pour assurer le financement de l'Initiative renforcée".

⁷ En valeur actuelle nette (VAN) de 1998.

11. Lors de la réunion tenue le 1^{er} octobre 1999 à Washington D.C, les institutions financières internationales ont été informées par la Banque mondiale et le FMI des modalités de l'Initiative renforcée à laquelle elles ont été instamment priées de participer. Toutes les IFI présentes se sont montrées très favorables aux objectifs de l'Initiative mais, à l'exception de la Banque mondiale et du FMI (qui semblent avoir résolu les problèmes de financement au moins à court terme de l'Initiative renforcée) et de l'Union européenne (qui dispose des ressources nécessaires), elles ont déclaré qu'un allègement de dette plus important que ce qui avait été initialement convenu risquait de compromettre leur intégrité financière et leur capacité à maintenir leurs prêts à des conditions favorables au niveau actuel – question qui préoccupe également fortement le Comité du développement et le Comité intérimaire. En conséquence, un certain nombre d'IFI ont fait savoir qu'elles ne pouvaient a priori participer à l'Initiative renforcée si des ressources additionnelles n'étaient pas mobilisées. La plupart des IFI ne sont pas en mesure d'accorder des allègements de dette plus importants et de maintenir leurs prêts à des conditions favorables au même niveau tout en préservant leur intégrité financière. Les insuffisances du système de surveillance pourraient en décider certaines, parmi les plus exposées, à profiter de la situation, d'autant plus que la Banque mondiale a lancé une très importante campagne de mobilisation de ressources bilatérales en faveur de son fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE.

VI. INCIDENCES SUR LES COÛTS REVENANT AU FIDA

12. Pour ce qui concerne plus particulièrement le FIDA, les estimations préliminaires de la Banque mondiale chiffrent sa participation à l'Initiative renforcée à 260 millions de USD en VAN de 1998, avec un taux d'actualisation de 6% soit, en valeur nominale à 336 millions de USD⁸. Ces besoins de ressources viendront **s'ajouter** aux ressources nécessaires pour maintenir le niveau de nouveaux prêts jugé indispensable. Le montant total de la dette à l'égard du FIDA susceptible de bénéficier d'un allègement (pour les 36 PPTE qui figurent jusqu'à présent sur la liste jointe à l'appendice II) s'élève à environ 1,5 milliard de USD, et diminuerait de plus de 22%. Le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs sont invités à se prononcer sur la participation du FIDA à l'Initiative renforcée au-delà des 50 à 60 millions de USD initialement approuvés (voir paragraphe 3 ci-dessus).

13. Le tableau 2 précise, à partir de l'année du point de décision, les sommes en valeur nominale que le FIDA devra "décaisser" (sous forme d'allègement de dette) au cours des années suivantes pour atteindre la VAN fixée comme objectif. Ainsi, par exemple, l'allègement en faveur du Mozambique, approuvé en 1999, s'étalera sur une période d'environ 13 ans. L'appendice V présente les coûts (pour le FIDA, pour chacun des pays concernés et par année) correspondants à la VAN initiale (y compris après réévaluation au point d'achèvement) et à la VAN dans le cadre de l'Initiative renforcée (avec effet rétroactif) lancée à la suite du sommet du Groupe des 8 de juillet 1999, ainsi que les montants correspondants en valeur nominale.

⁸ Si le FIDA dispose de la totalité des ressources nécessaires **à l'avance et en numéraire**, le montant pertinent est celui de la VAN, soit, d'après les estimations actuelles, 260 millions de USD. Si en revanche les ressources ne sont disponibles **qu'au moment où elles deviennent nécessaires** pour "décaissement" (comme dans le cas de la contribution des Pays-Bas), le chiffre pertinent est alors le montant nominal, soit 336 millions de USD.

**Tableau 2: Engagements du FIDA au titre de l'Initiative PPTE renforcée
(avec effet rétroactif)**

**(en millions de USD, en valeur nominale, par année pendant laquelle
est intervenu le point de décision)**

	1999	2000	2001	2002	2003
Point de décision en 1999 ou avant: ressources engagées	24,5				
Point de décision en 1999 ou avant: ressources NON ENCORE engagées		50,5			
Point de décision: 2000		40	126		
Point de décision: 2001 ou après a)				16	79
Total	24,5	115	241	257	336

Source: estimations des services du FIDA à partir de données communiquées par la Banque mondiale

a) Les chiffres pour le Libéria, la Somalie et le Soudan sont provisoires

VII. OPTIONS RELATIVES À LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR LE FIDA

14. Les principes de base à prendre en compte pour l'élaboration de la stratégie de financement de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE renforcée sont les suivants:

- a) Le Président du FIDA ne peut s'engager à alléger la dette d'un pays donné **que s'il dispose effectivement de ressources suffisantes** sans compromettre l'intégrité financière du FIDA ni sa capacité normale de financement des programmes de prêts.
- b) Si toutes les ressources nécessaires étaient mises à sa disposition **à l'avance et en numéraire**, les besoins du Fonds seraient équivalents à la VAN, soit 260 millions de USD (d'après les estimations actuelles), étant donné qu'il serait en mesure d'investir ces ressources de façon à parvenir, avec le produit de ces investissements, à la valeur nominale.
- c) Si les ressources nécessaires n'étaient disponibles en numéraire **qu'au moment où elles doivent être "décaissées"**, ou sous forme de billets à ordre convertis en liquidités au moment voulu, le coût total pour le FIDA serait alors de 336 millions de USD, c'est-à-dire la valeur nominale de l'allègement. Le FIDA devrait cependant être assuré qu'il pourrait effectivement en disposer sans conditions le moment venu.
- d) Si le FIDA **ne reçoit pas de ressources additionnelles**, il devra alors peut-être envisager la possibilité de protéger sa base de ressources et sa capacité de prêt annuelle en ne participant pas à l'Initiative renforcée. Une telle décision pourrait cependant poser problème compte tenu du consensus politique en faveur de l'adoption d'une approche globale de l'assistance aux PPTE.
- e) En conséquence, le FIDA devrait alors renoncer aux modalités actuellement appliquées qui consistent à l'annulation pure et simple des règlements au titre du service de la dette à son égard (jusqu'à concurrence de la VAN de l'allègement nécessaire) en faveur d'un **rééchelonnement**, également approuvé par le Conseil des gouverneurs en 1998 (voir par. 8 de la résolution 105/XXI) ou d'une combinaison des deux. Une telle solution aurait également des répercussions sur les liquidités du FIDA au cours des dix prochaines années, mais avec le temps il récupérerait les sommes qui lui sont dues par les PPTE en

valeur nominale mais avec une VAN très nettement plus faible. Les ressources complémentaires qui auraient été mobilisées seraient utilisées de façon à atténuer la diminution de la VAN résultant mécaniquement du rééchelonnement.

15. Lors de la session d'octobre 1999 de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA, il est apparu que:

- a) Le FIDA doit participer à l'Initiative renforcée mais qu'il est peu probable que des **ressources additionnelles** lui soient directement apportées pour financer cette participation.
- b) Le FIDA devrait veiller à ce que le fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'Initiative tienne compte de ses besoins financiers. À cet effet, les pays membres du FIDA ont été instamment priés **d'affecter** spécifiquement au FIDA leurs contributions au fonds fiduciaire de la Banque mondiale lorsqu'ils prendront part aux réunions d'annonces de contribution du type de celles organisées pour la reconstitution des ressources de l'IDA, que la Banque mondiale devrait organiser très bientôt.
- c) Dans ce contexte, il serait également nécessaire de définir la façon dont la Banque mondiale libérera ces ressources. Si elles sont libérées intégralement au moment de l'engagement, les montants nécessaires correspondent à la VAN. Si, au contraire, elles ne sont libérées qu'au moment où elles doivent être utilisées, le FIDA devra alors disposer avec certitude du montant nominal.
- d) Jusqu'à présent, le FIDA s'est engagé à participer à l'Initiative PPTE à concurrence d'un montant de 60 millions de USD, soit 18% des 336 millions de USD nécessaires dans le cadre de l'Initiative renforcée. Pour financer ce montant, il continuera à accepter des ressources complémentaires (comme celles apportées par les Pays-Bas), qu'il devra peut-être compléter par ses propres ressources, ce qui diminuera d'autant ses moyens disponibles pour d'autres engagements.
- e) Pour atténuer l'impact de l'Initiative sur sa base de ressources et sa capacité à accorder de nouveaux prêts, le FIDA devrait appliquer la seconde modalité existante d'allègement de la VAN de la dette, c'est-à-dire recourir à des rééchelonnements, en particulier dans le cas des pays où la gestion de la dette à long terme semble être un problème important.
- f) Le FIDA ne pourra s'engager à participer à l'Initiative renforcée qu'une fois que la stratégie de financement de sa participation aura été arrêtée et approuvée, et qu'il disposera véritablement des ressources nécessaires.

VIII. RECOMMANDATION

16. Il est recommandé au Conseil d'administration:

- a) d'adopter une décision de principe concernant la participation du FIDA à l'Initiative PPTE renforcée, par le biais du fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale;
- b) d'approuver la communication du présent rapport au Conseil des gouverneurs.

MODIFICATIONS IN THE HIPC DI FRAMEWORK

Deeper Debt Relief

- By lowering the NPV debt-to-export target from 200-250% to 150%
- By lowering the NPV debt-to-fiscal revenue target from 280 to 250% and the qualifying thresholds from 40 to 30% for the export-to-GDP ratio; and from 20 to 15 % for the revenue-to-GDP ratio
- Calculation of debt relief based on actual data at the decision point rather than on projections for the completion point

Faster Debt Relief

- The provision of interim relief between the decision and completion points
- The introduction of floating completion points permitting strong performers to reach the completion point earlier
- Front-loading of the delivery of debt relief, subject to the debt-service profile due to creditors

Stronger Link to Poverty Reduction

- Through the requirement of a poverty-reduction strategy paper (see Attachment III)

Results

- Greater safety margin for the achievement of debt sustainability
- More freeing-up of resources earlier for enhanced focus on poverty reduction
- Stronger impact on poverty eradication
- Expansion of eligibility from 29 to 36 HIPCs and possibly other countries (see Attachment II)
- Increase in overall costs (excluding Liberia, Somalia and The Sudan) from USD 12.5 to USD 27 billion



LIST OF POTENTIALLY ELIGIBLE COUNTRIES

*Under the Original Framework***Decision points reached in 1997**

Bolivia
Burkina Faso
Guyana
Uganda

Decision point reached in 1998

Côte d'Ivoire
Mali
Mozambique

Decision point expected for 1999

Chad
Ethiopia

Guinea

Malawi
Mauritania
Nicaragua
Niger
Tanzania, United Republic of

Zambia

Decision point expected for 2000

Cameroon
Congo
Guinea-Bissau
Madagascar
Rwanda
Sierra Leone

Decision point expected for 2001 or later

Burundi
D.R. Congo
Liberia
Myanmar
Sao Tome and Principe
Somalia
Sudan

*Under the Enhanced Framework***Decision points reached in 1997**

Benin*
Bolivia
Burkina Faso
Guyana
Uganda

Decision point reached in 1998

Côte d'Ivoire
Mali
Mozambique
Senegal*

Decision point expected for 1999

Chad
Ethiopia
Ghana*
Guinea
Honduras*
Laos*
Malawi
Mauritania
Nicaragua
Niger
Tanzania, United Republic of
Togo*
Zambia

Decision point expected for 2000

Cameroon
Congo
Guinea-Bissau
Madagascar
Rwanda
Sierra Leone

Decision point expected for 2001 or later

Central African Republic*
Burundi
D.R. Congo
Liberia
Myanmar
Sao Tome and Principe
Somalia
Sudan

* new countries

Note: *Angola, Equatorial Guinea, Kenya, Nigeria, Viet Nam and Yemen are part of the original 41 heavily-indebted poor countries, but have not (yet) been included in the HIPC DI list. Malawi has been added to the original list of 41.*



POVERTY REDUCTION STRATEGY PAPER (PRSP) ¹

Characteristics

- It must be a cogent, highly strategic and action-oriented document that describes the priorities in the government's poverty-eradication strategy, and spells out the budgetary implications of this prioritization.
- It must ensure consistency between a country's macroeconomic, structural and social policies and the goals of poverty reduction and social development.
- It should serve as the basis for designing World Bank and IMF lending operations, and as a framework with which all Enhanced Structural Adjustment Facility (ESAF) and World Bank-supported programmes should be consistent.

Contents

- Medium and long-term goals for poverty reduction and social development, with a range of relevant results-oriented indicators for monitoring progress in poverty reduction.
- A macroeconomic framework consistent with the poverty reduction and social development goals, over at least a three-year time frame.
- Structural reforms, priorities, sectoral strategies (three-year agenda) and associated funding needs (domestic and external) necessary to deliver growth and poverty-reduction objectives.
- Anti-poverty and other social policies, linked to an analysis of the social impact of macro and structural policies, and associated funding needs (domestic and external).
- Overall external financing needs for each year of the programme.

Process

- It must be produced in a way that ensures transparency and broad-based participation in the choice of goals, the formulation of policies and the monitoring of implementation, with ultimate ownership by the government:
 - Governments take the lead.
 - Consultations with civil society and other stakeholders (donors, etc.).
 - With possible facilitation by and technical assistance from the World Bank and the IMF.
 - Annual reviews and reworking of the PRSP, e.g. every three years, to ensure that the framework remains sufficiently current.
 - Where possible, it should be linked to the Comprehensive Development Framework (CDF) and the Common Country Assessment (CCA).

¹ Subject to the availability of human resources, IFAD may want to play a pro-active role in supporting HIPC's to enhance the quality of their poverty-reduction strategy, at least in some strategically important countries, and in close cooperation with its strategic partners.

HIPC DEBT INITIATIVE PRELIMINARY ESTIMATES OF POTENTIAL COSTS BY CREDITOR

**The current and the enhanced frameworks, which include retroactivity
(USD billion in 1998 NPV terms, all 41 countries excluding Liberia, Somalia and The Sudan) ¹**

	Original Framework	Enhanced Framework
Scenario criteria		
NPV debt/exports target	200	150
Fiscal window targets		
NPV debt/revenue target	280	250
Export/GDP, Revenue/GDP thresholds	40/20	30/15
Track record ²		
Debt relief fixed at	Baseline Completion point ³	Baseline Decision point ⁴
Number of countries expected to qualify	26	33
Total costs (including retroactivity)		
	12.5	27.4
Bilateral and commercial creditors		
	6.3	14.2
Paris Club	5.2	11.5
Other official bilateral	1.0	1.7
Commercial	0.1	0.9
Multilateral creditors		
	6.2	13.3
World Bank	2.4	5.1
IMF	1.2	2.3
AfDB/AfDF	1.0	2.0
IDB	0.5	1.0
Other	1.3	2.9

Source: IMF and World Bank estimates.

- 1 Proportional burden-sharing of debt relief costs among creditors is assumed.
- 2 Baseline track record implies three years of reforms under World Bank and IMF programmes before the decision point can be reached, and a further three years of reform before the completion point can be reached.
- 3 Debt relief set at the completion point means that the amount of assistance would be based on projections of debt and exports for the year prior to the completion point.
- 4 Debt relief set at the decision point means that the amount of assistance would be based on actual debt and exports figures available the year prior to the decision point. This provides more assistance and greater probability of a robust exit, as in most programme countries the debt/exports ratios are declining over time.

Multilateral Development Banks
Estimated debt relief to be delivered¹ under the enhanced framework²
Excluding Liberia, Somalia and The Sudan
(in USD million, in 1998 NPV terms³)

Multilateral Development Banks	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
World Bank Group	785	978	2 230	699	22	300	121	5 135
IMF	359	370	1 058	228	11	23	249	2 298
AfDB	140	393	659	456	52	99	198	1 998
IaDB	534	-	524	-	-	-	-	1 058
EIB/EU	43	76	318	181	3	25	79	725
BCIE	-	-	389	-	-	-	-	389
IFAD	38	21	93	36	4	9	7	209
OPEC Fund	23	14	52	26	2	10	-	128
BADEA ⁴	25	17	50	50	3	11	8	164
BCEAO	8	53	5	-	-	-	-	66
BOAD	12	15	5	-	-	-	-	33
CMCF	57	-	-	-	-	-	-	57
Nordic Development Fund	3	4	11	-	-	-	-	18
Nordic Investment Bank	-	-	4	3	-	-	-	7
FONPLATA	23	-	-	-	-	-	-	23
BIAPE	1	-	-	-	-	-	-	1
CAF	114	-	-	-	-	-	-	114
IsDB	26	19	63	16	-	-	-	124
Total (I)	2 216	1 976	5 514	1 745	101	488	670	12 709
Residual								562
Total (II)								13 271

Source: These are preliminary estimates, giving a rough order of magnitude, and are subject to change in the context of country-specific DSAs. They are based on HIPC documents or debt database from the international financial institutions (IFIs) or, in the absence of such information, the debt reporting system database of the World Bank.

Notes:

- ¹ For expecting country cases, projected NPVs are based on disbursed amount at the end of December 1998.
- ² It includes: (i) NPV of debt to export target of 150%; (ii) NPV of debt to revenue target of 250%; (iii) export to GDP threshold of 30%; and (iv) revenue to GDP threshold of 15%. The amount is based on the actual situation at the decision point.
- ³ Costs are discounted from the assumed decision points to 1998 NPV terms using a 6% discount rate.
- ⁴ Includes SAFA loans.

IFAD: Projected Debt Relief to be Delivered¹
Under the Original and the Enhanced New Framework²
(in USD million, in 1998 NPV terms³)

	Original Framework		Enhanced Framework	
	Common Debt Reduction Factor (%)	Debt Relief USD mln	Common Debt Reduction Factor (%)	Debt Relief USD mln
Decision points expected for 2001				
Central African Republic	-	-	36	4
Decision points expected for 2002				
Burundi	70	6	73	7
Myanmar	8	-	28	-
Sao Tome and Principe	62	2	75	2
Decision points expected for 2003				
D.R. Congo	27	4	53	7
Liberia	62	7	81	9
Somalia	72	10	72	10
Sudan	49	20	80	32
Cumulative Total		142		260
Excl. Liberia, Somalia and The Sudan		105		209

Source: HIPC costing papers, IFAD debt database and staff estimates.

**IFAD: Debt Service Relief 1/
 Illustrative Cash Flow Relief:**
100% of debt service due each year until completion of total NPV Relief
(in USD million)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Central African Republic			0.9	0.9	0.9	0.9	0.9												Central African Republic
Burundi				0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7					Burundi
Myanmar				0.0															Myanmar
Sao Tome and Principe				0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2						Sao Tome and Principe
D.R. Congo					0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8			D.R. Congo
Liberia					3.2	3.2	3.2	0.5											Liberia
Somalia					2.6	2.6	2.6	2.6	0.7										Somalia
Sudan					3.6	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3	3.2	Sudan
3 TOTAL	28	34	27	27	36	34	31	24	18	13	13	13	10	9	9	5	3	3	336 CUMULATIVE TOTAL

15 Note:

- For expecting country cases, project NPVs are based on disbursed amount at end-December 1998.
- It includes: (i) NPV of debt to export target of 150%; (ii) NPV of debt to revenue target of 250%; (iii) export to GDP threshold of 30%; and (iv) revenue to GDP threshold of 15%. The amount is based on actual situation at the decision point.
- Costs are discounted from the assumed decision points to 1998 NPV terms using a 6% discount rate.

IFAD - Decision Point Commitments USD million	
1999 or earlier	75
2000	166
2001	5
2002	11
2003	79
Total	336



